

Décision N° CC-DEC-2023-006

13 février 2023

OBJET : SIGNATURE CONTRAT DE LOCATION 4 OFFICE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Le contrat de location d'une partie du parc informatique du siège de la CDC signé avec la société 4 Office (délibération CC-166 du 19/12/2019 et avenant du 26/06/2020), est arrivé à expiration le 31 décembre 2022.

Il y a lieu de le renouveler.

Vu la proposition de la société 4 Office pour un montant de loyer 1 043€ TTC/mois pour une durée de 36 mois,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

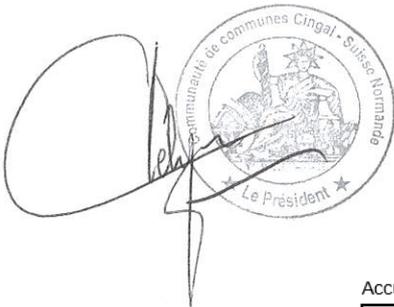
ARTICLE 1 :

De signer le contrat correspondant avec prise d'effet au 1er janvier 2023.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage



Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20230213-DEC-2023-006-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Affichage : 20/02/2023